Nations Unies E/CN.17/1999/5/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Septième session
19-30 avril 1999

Tourisme et développement durable

Rapport du Secrétaire général

Additif

Tourisme et protection de l'environnement*

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Tourisme et protection de l'environnement	1–9	2
	A. Impact du tourisme sur l'environnement	2–6	2
	B. Menaces que la dégradation de l'environnement fait peser sur le tourisme	7	4
	C. Contribution du tourisme à la protection de l'environnement	8–9	4
II.	Mesures de protection de l'environnement à prendre par l'industrie du tourisme	10–11	4
III.	Mesures de protection de l'environnement à prendre par les États	12–15	5
IV.	Mesures de protection de l'environnement à prendre par les organisations non gouvernementales	16–17	7
V.	Mesures de protection de l'environnement à prendre par la communauté internationale	18–23	7

* Le présent additif a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable; il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales, organismes publics intéressés, ainsi que divers autres institutions et particuliers.

99-01201 (F) 110299 120299

I. Tourisme et protection de l'environnement

1. Des liens complexes unissent le tourisme et l'environnement. De par son échelle et son envergure mondiale, le tourisme a inévitablement un gros impact sur l'environnement parce que les activités touristiques consomment une part non négligeable des ressources, polluent et produisent des déchets, sans compter les répercussions des services de transport qu'exige l'industrie du voyage. À l'inverse, les plages, les massifs montagneux, les cours d'eau, les forêts et la diversité biologique font de l'environnement la ressource de base dont dépendent la prospérité et le développement du secteur touristique, de sorte que toute dégradation de l'environnement compromet la viabilité de l'industrie touristique. Cela étant, dans certaines conditions, le tourisme peut contribuer pour beaucoup à la protection de l'environnement.

A. Impact du tourisme sur l'environnement

2. Si le tourisme peut nuire à l'environnement, c'est surtout parce qu'il surexploite les ressources naturelles, porte atteinte à la faune, à la flore et à leurs habitats (affaiblissant ainsi la diversité biologique), pollue, produit des déchets et pose des problèmes sociaux et culturels liés à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Ressources naturelles

3. Les principales ressources naturelles menacées par le tourisme sont l'eau douce, les sols et les paysages, les ressources marines, l'atmosphère et les ressources locales :

a) Eau douce. Les ressources en eau douce, déjà limitées, sont surexploitées par l'industrie du tourisme pour les hôtels, les piscines et les terrains de golf. Cela est particulièrement inquiétant dans des régions comme la Méditerranée, où les ressources en eau sont peu abondantes et où chaque touriste consomme plus de 200 litres par jour;

b) Sols et paysages. Le développement du tourisme peut entraîner une extraction abusive du sable, l'érosion des plages et des dunes, l'érosion des sols et l'urbanisation des sites. La construction de routes et d'aéroports peut provoquer la détérioration des sols, la destruction d'habitats naturels et la dégradation des paysages;

c) Ressources marines. Le tourisme et les activités de loisirs (plongée sous-marine, tuba, pêche sportive) contribuent à détériorer les récifs coralliens et influent ainsi sur la protection du littoral et la pêche;

d) Atmosphère. Les niveaux élevés d'énergie consommés par les infrastructures touristiques et par les transports constituent une menace pour l'atmosphère;

e) Ressources locales. Le tourisme peut surexploiter les ressources locales telles que l'énergie, les produits alimentaires, l'eau et les matières premières qui sont peu abondantes dans certaines régions.

Flore, faune et habitats

4. La flore, la faune et leurs habitats pâtissent surtout du tourisme lorsque les activités touristiques mettent en cause les ressources biologiques ou sont menées dans des zones écologiquement fragiles :

a) Ressources biologiques. Le tourisme peut perturber les habitats sauvages, entraîner la destruction de la végétation au profit des aménagements touristiques, accélérer la destruction d'espèces menacées par le commerce et la chasse, accroître la demande de bois de chauffage et augmenter les risques d'incendies de forêt;

b) Les zones écologiquement fragiles. Il s'agit notamment des forêts tropicales humides, des terrains marécageux, des mangroves, des récifs coralliens et des bancs d'algues. Si le tourisme vert n'est pas correctement planifié et géré, il peut menacer les régions du monde les plus vulnérables sur le plan écologique, y compris les parcs naturels et les sites du patrimoine naturel mondial.

Pollution et déchets

5. La pollution et les déchets produits par le secteur du tourisme contribuent de diverses manières à la dégradation de l'environnement :

a) Pollution des sols par les déchets solides et les détritus (un touriste produit en moyenne un kilogramme environ de déchets par jour);

b) Contamination de l'eau douce par les eaux usées;

c) Contamination des eaux marines et des zones côtières à cause des écoulements de sédiments, de la pollution venant des hôtels construits sur le littoral et des marinas, et des déchets et détritus générés par les sports nautiques et les croisières. Par exemple, en 1995, rien que dans la mer des Caraïbes, on a estimé que les navires de croisière produisaient plus de 70 000 tonnes de déchets par an;

d) Contamination de l'air par les moyens de transport utilisés pour les touristes au niveau local et au niveau mondial, compte tenu de l'impact des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) liées, entre autres, à la consommation

d'énergie dans les transports, à la climatisation et au chauffage des installations touristiques;

e) Bruit dû aux transports terrestres et aériens.

Encadré 1

Impact du tourisme sur l'environnement dans les zones côtières et dans les petits États insulaires en développement

Autour des îles et le long des côtes, les principaux types de pollution des eaux côtières par le tourisme sont dûs aux rejets de sédiments, aux eaux usées, aux déchets solides, aux éléments nutritifs, aux produits chimiques organiques de synthèse, au pétrole et aux agents pathogènes. Cela se traduit par l'eutrophisation et la détérioration de la qualité de l'eau, qui mettent à mal les écosystèmes côtiers et la flore et la faune marines et nuisent à la valeur des sites pour le tourisme ou pour d'autres activités. On peut citer l'exemple des récifs coralliens qui sont en péril dans le monde entier.

Le développement du tourisme a été parfois intensif sur les franges côtières, causant des dommages importants aux écosystèmes côtiers. Par exemple, les trois-quarts des dunes de sable ont disparu du pourtour méditerranéen de l'Espagne à la Sicile, principalement du fait de l'urbanisation qui a accompagné l'essor du tourisme.

La construction de nouveaux postes pour les navires de croisière peut détruire de précieux habitats côtiers. Les ancres et les chaînes massives des paquebots ont, par exemple, creusé des cavités de 3 à 9 mètres de profondeur dans certaines régions des Caraïbes.

Du fait de leurs caractéristiques propres et de leur manque de ressources, les îles sont les premières à souffrir des répercussions négatives du tourisme sur l'environnement. Cela a été souligné à une conférence sur le thème du tourisme durable dans les petits États insulaires en développement et autres territoires insulaires, qui s'est tenue à Lanzarote, dans les Îles Canaries, en 1998.

Encadré 2

Le tourisme dans les régions de montagne

Les régions de montagne et les communautés qui les habitent ont souvent un environnement et des conditions socioéconomiques vulnérables dont il convient de tenir compte dans la gestion de l'environnement. Les problèmes liés au tourisme dans les régions de montagne sont la pollution des rivières par les eaux usées, la sédimentation et les émissions provenant des chantiers de construction; l'érosion et les glissements de terrain dûs aux sentiers de randonnée, à la pratique du ski et aux motoneiges; l'extraction d'eau des torrents pour alimenter les stations; les dégâts causés aux habitats naturels pendant la construction puis lors de l'exploitation des stations; l'interruption des voies de passage des animaux d'un habitat à l'autre par les routes et les infrastructures, et l'accumulation de détritus sur les pistes.

En Amérique du Nord, l'industrie du ski commence à prendre conscience des effets qu'elle peut avoir sur les milieux de montagne et des bénéfices que l'on tire d'une saine gestion de l'environnement. La gestion écologique des aires de ski dans les zones publiques fédérales du Canada et des États Unis ont aussi aidé à l'établissement de normes de conduite.

Nombreuses sont les régions de montagne où l'on commence à se préoccuper des effets nocifs du tourisme sur le milieu naturel, l'économie des villages et les traditions culturelles. Le projet sectoriel de préservation de l'Annapurna au Népal a été mis en place pour parer à ces difficultés en appliquant des méthodes de gestion des ressources basées sur l'utilisation polyvalente des sols tout en veillant à un développement communautaire durable. Toutes les activités sont menées avec le concours actif des populations et des communautés locales qui sont les garantes de leur patrimoine, et assurent que les populations locales retirent un bénéfice de la randonnée de montagne et de l'effort de préservation du site.

Pressions sociales et culturelles

6. Le tourisme peut exercer des pressions sur les habitudes sociales et culturelles pour ce qui est de la préservation de la diversité biologique et de l'exploitation durable des ressources biologiques. L'impact social et culturel du tourisme est tel qu'il peut contribuer à bouleverser les structures sociales et le mode de vie des populations locales et nuire aux pratiques traditionnelles en matière de protection de la diversité biologique et d'exploitation durable des ressources. Le tourisme peut aussi compromettre les moyens d'existence de la population locale sans pour autant que celle-ci, qui pâtit de ses incidences sur l'environnement humain et le milieu naturel, ne soit associée au partage des profits tirés des activités touristiques. Il peut créer des conflits autour de l'utilisation des ressources, le secteur touristique et les populations locales rivalisant pour s'approprier les modestes ressources disponibles en eau, énergie et assainissement; il peut aussi y avoir conflit avec les modes traditionnels d'occupation des sols, surtout lorsqu'il y a pénurie d'espace, comme dans les zones côtières.

B. Menaces que la dégradation de l'environnement fait peser sur le tourisme

7. La dégradation de l'environnement peut compromettre la viabilité de l'industrie du tourisme :

a) Le réchauffement de la planète peut porter atteinte aux activités touristiques dans les zones côtières et dans les petits États insulaires en développement à cause de l'élévation du niveau des mers. Dans les stations de ski, l'enneigement peut être plus difficile à prévoir. Par exemple, les catastrophes récentes provoquées par l'ouragan Mitch en 1998 ont nui au tourisme autant qu'aux autres secteurs de l'économie; en 1989, l'ouragan Hugo a coûté à l'industrie du tourisme, selon les estimations, 8 milliards de dollars du seul point de vue du manque à gagner;

b) La perte de diversité biologique due aux interventions humaines et la destruction de la beauté des sites réduisent l'attrait de plusieurs destinations touristiques. Par exemple, sur le pourtour méditerranéen, plus de 500 espèces végétales sont menacées d'extinction, et la fréquentation touristique a diminué sur les sites trop bâtis;

c) La pollution de l'eau peut nuire aux sites touristiques dans de nombreuses régions et contaminer les ressources en eau douce. La pénurie d'eau douce constituera un problème croissant pour le développement du tourisme;

d) La pollution locale de l'air due à l'encombrement urbain peut détourner les touristes de certaines destinations.

C. Contribution du tourisme à la protection de l'environnement

8. Le tourisme peut contribuer pour beaucoup à la protection de l'environnement, la préservation de la diversité biologique et l'exploitation durable des ressources naturelles. Parallèlement, il peut aussi fournir des ressources très utiles et faire prendre conscience de la valeur du patrimoine écologique et culturel. Certaines zones, en particulier les parcs, les aires protégées et les sites culturels et naturels sont des atouts essentiels pour l'essor de l'industrie touristique et celle-ci peut contribuer à leur conservation en apportant des ressources financières, en fournissant des infrastructures au service de l'environnement et en assurant une meilleure gestion de l'environnement. Le secteur du tourisme n'apporte actuellement son soutien financier qu'à un petit nombre d'initiatives et devrait redoubler d'efforts dans ce domaine. Le tourisme contribue aussi à mieux faire comprendre à la population locale la valeur financière des sites naturels et culturels; il la rend fière de son patrimoine et l'associe aux travaux de conservation. De manière plus générale, la participation des collectivités locales au développement du tourisme et à ses activités est l'une des conditions préalables à la conservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique.

9. L'intérêt que suscite actuellement le développement de l'écotourisme tient notamment au rôle potentiel que peut jouer le tourisme en faveur de la protection de l'environnement. Toutefois, la viabilité du tourisme passe par une meilleure compréhension aussi bien des retombées positives que des conséquences négatives des activités touristiques. Il convient également de procéder à une étude plus systématique des coûts et des bénéfices directs et indirects du tourisme et appliquer des méthodes comptables «vertes». L'accent mis actuellement sur l'écotourisme ne devrait pas occulter le principal problème du tourisme de masse, à savoir sa durabilité.

II. Mesures de protection de l'environnement à prendre par l'industrie du tourisme

10. L'industrie du tourisme a lancé un certain nombre d'initiatives à titre volontaire afin de s'attaquer aux problèmes écologiques :

a) Dans les équipements touristiques, en particulier les hôtels, on encourage largement des modalités de gestion plus soucieuses de l'environnement, et l'on enregistre actuellement des progrès, en particulier dans les plus grands hôtels, au niveau de la réduction, de la gestion et de l'élimination des déchets et de la maîtrise de la consommation d'énergie et d'eau. De nombreuses associations professionnelles ont promu ce type de pratiques aux niveaux régional et national. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pris part à ces efforts. Plusieurs voyagistes ont aussi mis en oeuvre des programmes en faveur de l'environnement et sensibilisé leurs clients aux problèmes écologiques;

b) Plusieurs codes de conduite sur l'environnement ont aussi été arrêtés par le secteur touristique[1], ainsi que des plans d'action (comme le Plan d'action des Caraïbes pour le tourisme durable);

c) L'industrie du tourisme s'intéresse aussi de plus en plus au principe du label écologique qui permet de promouvoir ses infrastructures et ses destinations[2].

Toutefois, jusqu'à présent, on s'est surtout attaché à prendre des mesures qui génèrent des bénéfices économiques à court terme et il reste encore de nombreux problèmes à résoudre pour assurer l'avenir de l'industrie du tourisme.

11. Les principales mesures que l'industrie du tourisme doit encore prendre sont les suivantes :

a) Promouvoir plus largement le principe de la gestion de l'environnement, en particulier auprès des nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) sur lesquelles repose le secteur touristique et étendre les initiatives en cours à tous les secteurs de l'industrie du tourisme;

b) Faire un plus grand usage des techniques écologiquement rationnelles, en particulier pour réduire les émissions de CO_2 et autres gaz à effet de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone, comme l'exigent les accords internationaux;

c) Aborder les problèmes majeurs du choix des sites et de la conception écologiquement rationnelle des infrastructures touristiques;

d) Sensibiliser les touristes à l'impact qu'ils peuvent avoir pendant leur séjour du point de vue écologique et social et leur enseigner dans quels domaines leur comportement responsable fait la différence;

e) Nouer un meilleur dialogue avec les collectivités locales dans les lieux de villégiature et encourager les acteurs locaux à participer aux projets touristiques;

Encadré 3

Exemples de droits d'admission permettant de financer la protection de l'environnement

Le parc marin de Bonaire, dans les Antilles néerlandaises, est l'une des premières zones maritimes protégées dans les Caraïbes à s'autofinancer intégralement grâce au prélèvement de droits d'admission auprès des plongeurs sous-marins. Bien que le secteur de la plongée sous-marine de Bonaire ait d'abord manifesté quelques réticences, ce système a connu un succès total depuis son introduction en janvier 1992 et les plongeurs lui ont apporté un soutien immédiat et sans faille. Les droits permettent de financer la gestion active et continue des récifs coralliens, des herbiers et des écosystèmes de mangroves ainsi que des activités éducatives et des séances d'information à l'intention des plongeurs qui sont largement majoritaires parmi les utilisateurs du parc. La recherche a montré que cet effort d'éducation visant à minimiser l'impact des plongeurs sur les récifs a été payant.

Les Seychelles, dans l'océan Indien, percevront désormais une taxe de 90 dollars auprès des visiteurs à leur entrée dans le pays. Ces recettes seront utilisées pour protéger l'environnement et améliorer les infrastructures touristiques. En retour, les visiteurs recevront une carte leur donnant accès aux parcs nationaux, aux jardins botaniques et aux sites du patrimoine national sur toutes les îles des Seychelles.

f) Coopérer avec les gouvernements et les autres acteurs pour améliorer la qualité générale de l'environnement des destinations touristiques;

g) Publier des rapports sur les résultats obtenus dans le domaine de la protection de l'environnement.

Telles sont les mesures que l'industrie du tourisme doit appliquer si elle veut que l'on croie à son attachement au développement durable.

III. Mesures de protection de l'environnement à prendre par les États

12. Des pays de toutes les régions du monde ont pris une série d'initiatives pour : a) élaborer des politiques nationales ou des plans directeurs afin que le tourisme se développe de

manière rationnelle; b) mettre en place la réglementation et les dispositifs de contrôle appropriés, tels que des méthodes d'évaluation de l'état de l'environnement, des règles régissant la construction ou des normes écologiques en matière de tourisme; c) créer des réserves terrestres et marines; et d) encourager les initiatives prises par les professionnels du tourisme. Toutefois, dans de nombreux pays, le littoral subit les effets de la fièvre de la construction qui s'est emparée de l'industrie touristique, et les mêmes erreurs ont été reproduites. Trop souvent, on ne réagit que lorsque les revenus sont en baisse, et que l'environnement est déjà défiguré et la culture dénaturée. Parfois, les méfaits sont irréversibles, comme en témoignent de trop nombreux exemples. Pour préserver l'avenir du tourisme, il est grand temps de prendre des mesures préventives, notamment dans les régions côtières et montagneuses.

13. Les gouvernements doivent aller plus loin dans la législation et les plans-cadres relatifs au développement durable, notamment :

a) En ratifiant, si ce n'est déjà fait, les conventions internationales et régionales en matière d'environnement, et en veillant à ce qu'elles soient scrupuleusement appliquées;

b) En accordant plus d'importance au tourisme dans leurs plans en matière de développement durable et en mettant au point des approches participatives;

c) En répandant l'usage des plans d'occupation des sols et en imposant des restrictions en matière de construction de façon à préserver les littoraux (par exemple, les législations française, espagnole, danoise et égyptienne interdisent de construire à moins d'une certaine distance du littoral);

d) En identifiant et en appliquant les règlements et instruments économiques les mieux adaptés aux questions liées à l'environnement, et très souvent en mettant au point des mécanismes économiques appropriés;

e) En veillant au respect des réglementations et normes existantes.

14. Les gouvernements doivent sensibiliser le public, renforcer les capacités et promouvoir des initiatives en faveur d'un tourisme non déprédateur. Ils doivent donc s'efforcer :

a) De mieux faire connaître les retombées positives et négatives du tourisme pour l'environnement, la société et l'économie dans les régions dont ils ont la charge;

b) De renforcer les capacités de gestion et de contrôle de l'activité touristique, ainsi que d'établir et d'adapter les procédures de coordination, d'une part, avec les différents organismes responsables et, d'autre part, avec les pays voisins;

c) D'assurer un appui par le biais de projets pilotes et de programmes de développement des capacités, notamment à l'échelle des collectivités locales;

d) De veiller à tenir compte des vues de tous les groupes intéressés, qu'il s'agisse des opérateurs du secteur touristique ou des populations qui en subissent les conséquences, et de s'efforcer d'associer ces groupes, notamment les communautés autochtones et locales, au développement du tourisme;

e) De faire en sorte que le tourisme contribue au développement économique et que ses retombées soient équitablement réparties;

f) D'encourager et de faciliter les initiatives prises par les professionnels de différents secteurs (logement, transports terrestre, aérien et maritime, voyagistes et agences de voyages, loisirs) afin d'assurer des bases durables au tourisme;

g) Encourager des changements de comportement tant dans les pays de départ que dans les pays de destination afin que l'on se dirige vers des formes de tourisme plus rationnelles.

15. Les gouvernements doivent aussi mesurer les progrès accomplis sur la voie du tourisme durable. Il importe de mettre au point des mécanismes permettant de suivre et de contrôler l'activité touristique et son développement ainsi que d'en mitiger les méfaits.

Encadré 4
Inscrire le tourisme dans la région méditerranéenne dans une perspective de développement durable

Des experts, réunis à Antalya (Turquie) par la Commission méditerranéenne sur le développement durable du 17 au 19 septembre 1998, ont identifié les moyens qui permettraient à la région de se doter d'une industrie du tourisme durable. Ils se sont penchés sur les thèmes suivants : conventions, accords-cadres, procédures et protocoles; mécanismes financiers, tels que l'impôt pour l'environnement, les taxes touristiques, l'obligation de réinvestir les bénéfices issus du tourisme dans les régions touristiques, les amendes pour infraction aux règlements, subventions pour l'adaptation des installations aux normes en matière d'environnement; développement du tourisme vert et du secteur touristique dans les régions qui semblent s'y prêter difficilement; assistance technique et conseils; planification de l'occupation des sols et adoption de lois à visée protectrice.

Les experts ont noté que les efforts consentis en la matière dans la région étaient trop timides alors que la situation appelait des actions énergiques à grande échelle. Pour que le tourisme devienne l'une des chevilles du développement durable de la région méditerranéenne, il faut insister sur la formation, multiplier les actions de sensibilisation, échanger les données d'expérience et les meilleures pratiques, et associer étroitement la population locale aux efforts menés. Il faut aussi agir dans les domaines suivants :

a) Adoption de mécanismes financiers pour que les opérateurs du secteur touristique contribuent à préserver la qualité des destinations;

b) Lancement d'un ensemble de projets pilotes et établissement d'un label écologique méditerranéen attestant du fait que les destinations et les installations sont conformes aux normes en vigueur en matière d'environnement;

c) Renforcement des capacités des États, des régions et des zones touristiques afin que le tourisme s'intègre harmonieusement dans les politiques de développement durable;

d) Adoption de mesures pour appuyer l'activité touristique dans les îles méditerranéennes.

IV. Mesures de protection de l'environnement à prendre par les organisations non gouvernementales

16. De nombreuses organisations non gouvernementales ont déjà beaucoup fait pour modifier le comportement et les préférences des consommateurs, notamment en braquant les feux de l'actualité sur des questions épineuses ou des problèmes importants, ce qui leur a permis d'infléchir les décision. Elles sont également parvenues à populariser le thème de l'environnement et à mieux sensibiliser le public. Citons pour mémoire la campagne du Drapeau bleu menée par la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, qui a contribué à l'amélioration de la qualité des plages et des stations balnéaires européennes.

17. Les principales tâches auxquelles doivent s'atteler les organisations non gouvernementales sont les suivantes :

a) Mieux faire connaître leurs vues en matière de politiques et de stratégies;

b) Contribuer à la mise au point et à l'application de normes visant à instaurer un tourisme respectueux de l'environnement;

c) Lancer des actions ou s'associer à des initiatives visant à sensibiliser et d'éduquer les touristes et modifier leurs habitudes de consommation;

d) Participer aux activités de contrôle de l'industrie du tourisme et au suivi des actions menées afin de développer le tourisme et lui assurer des bases durables.

V. Mesures de protection de l'environnement à prendre par la communauté internationale

18. Dans le cadre de leur mandat et de leurs attributions, de nombreuses organisations internationales ont mis au point des programmes et des activités destinés à inscrire le tourisme dans une perspective de développement durable.

19. En collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et des associations de l'industrie du tourisme, le Bureau de l'industrie et de l'environnement, qui dépend du PNUE, a publié des rapports techniques sur les meilleures pratiques dans l'industrie du tourisme et organisé des conférences et des ateliers afin que les participants puissent

échanger leurs vues[3]. Le PNUE n'est pas non plus resté inactif au niveau régional. Il a ainsi participé aux programmes pour les mers régionales, en particulier dans les Caraïbes et en Méditerranée. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes et l'Agency for International Development des États-Unis ont établi conjointement un réseau aux Caraïbes qui, par des actions de sensibilisation et des projets pilotes, s'efforce de faire évoluer les pratiques des professionnels du tourisme en matière d'environnement. Le Plan d'action pour la Méditerranée a publié des informations relatives au tourisme durable et a créé un groupe d'experts chargé d'étudier ce sujet au sein de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.

20. L'OMT est également intervenue aux niveaux national et local, notamment dans le domaine de la planification et dans la mise au point d'indicateurs liés au tourisme durable. Elle a par ailleurs fait connaître ses vues sur le tourisme durable à l'occasion de diverses manifestations régionales[4]. Plusieurs autres organisations internationales ont également oeuvré en faveur du tourisme durable, par exemple l'UNESCO avec les sites du patrimoine mondial et le tourisme culturel. Les secrétariats des conventions internationales, notamment la Convention sur la diversité biologique, ont fourni des renseignements sur le tourisme durable et facilité les initiatives prises dans ce domaine. En outre, de nombreuses organisations régionales, en particulier les commissions régionales, ont également lancé des actions en faveur du tourisme durable dans leur région.

21. Afin de faciliter les initiatives, le PNUE a établi récemment un projet de principes pour un tourisme durable. Il s'agit d'un ensemble cohérent de principes dont on peut s'inspirer pour élaborer des directives plus spécifiques dans le cadre des différentes conventions (telles que celles concernant la diversité biologique et les changements climatiques), des plans d'action régionaux pour les mers et d'autres accords internationaux qui comportent déjà ou comporteront des volets consacrés au tourisme. Ces principes s'adressent aussi aux gouvernements, aux institutions intergouvernementales, au secteur privé et aux autres organisations afin de les aider à donner vie au tourisme durable.

22. La communauté internationale doit encore s'atteler aux tâches suivantes :

a) Aider les gouvernements à mettre au point des stratégies ou des plans directeurs axés sur le développement durable du tourisme, des réglementations dans le domaine de la construction et de l'utilisation non déprédatrice des sols et des normes ayant trait au tourisme;

b) Sensibiliser les différents groupes intéressés et renforcer leurs capacités en les informant des meilleures pratiques en matière de tourisme durable;

c) Encourager le secteur privé à mettre au point et à appliquer des codes de conduite, des directives et des systèmes de gestion de l'environnement, et inciter les professionnels des différentes branches du secteur touristique à fournir des renseignements sur l'état de l'environnement;

d) Participer à l'évaluation des initiatives prises par les différentes branches du secteur touristique de façon à déterminer leur incidence sur l'environnement, et présenter des recommandations en conséquence;

e) Encourager le transfert de techniques, pratiques et outils de gestion écologiquement rationnels et adaptés au secteur du tourisme, et informer les gouvernements et les professionnels de l'existence de ces méthodes;

f) Collaborer avec toutes les parties prenantes afin de diffuser les enseignements qui ont été tirés des projets fondés sur les meilleures pratiques en matière de tourisme durable;

g) Assurer un appui en diffusant des informations et en proposant des programmes de développement des capacités, consacrés notamment aux retombées positives et négatives du développement du tourisme, à l'utilisation de mesures économiques pour promouvoir le tourisme durable et à la gestion des destinations;

h) Participer à la mise au point d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis sur la voie du tourisme durable.

23. Plusieurs autres questions importantes commencent à se poser en matière de tourisme et de la protection de l'environnement :

a) Développement des partenariats. Pour faire du tourisme une activité durable, il est indispensable que toutes les parties prenantes puissent faire entendre leur voix et soient étroitement associées aux initiatives. Or les partenariats entre les secteurs public, privé et universitaire en sont encore à leurs balbutiements et doivent donc être encouragés;

b) Participation des secteurs de la banque et des assurances. Les banques et les compagnies d'assurances pourraient accélérer la transition vers le tourisme durable en incorporant des critères sociaux et environnementaux dans leurs procédures d'investissements, d'assurances et d'octroi de prêts. Elles pourraient également contribuer au financement des écotechnologies et inciter leurs clients à s'engager sur la voie du tourisme durable. Ces méthodes ont déjà fait leurs preuves dans d'autres domaines. Il serait donc bon

d'obtenir une large participation des banques et des compagnies d'assurances;

c) Utilisation d'instruments économiques. L'industrie du tourisme est responsable de la consommation de ressources naturelles qui se raréfient de plus en plus. Chiffrer le coût de l'énergie et de l'eau en particulier pourrait impartir rapidement une plus grande rationalité écologique à l'industrie du tourisme et permettre de mobiliser des fonds afin de mieux gérer ces ressources. Les gouvernements devraient envisager de mettre au point et d'utiliser massivement des instruments économiques qui aillent dans le sens du tourisme durable;

d) Participation des offices de tourisme. Très souvent, les stratégies de commercialisation et les messages publicitaires s'écartent des principes qui sous-tendent le tourisme durable. Il faut donc veiller à associer plus étroitement les offices de tourisme aux efforts qui sont menés afin de faire du tourisme une activité durable;

e) Renforcement des capacités des collectivités locales. Dans de nombreux pays, les collectivités locales jouent un rôle important en matière de développement de l'activité touristique. Il est nécessaire de lancer des programmes de renforcement des capacités afin de les aider à mieux comprendre les responsabilités qui leur incombent, de mettre au point des méthodes participatives, ainsi que de définir et d'appliquer des politiques allant dans le sens du tourisme durable;

f) Politique en matière de transports. Les destinations lointaines sont de plus en plus populaires, d'où un accroissement du trafic. On doit adopter des mesures économiques et techniques et des modes de gestion de nature à réduire les émissions de gaz, la quantité de déchets et la pollution résultant des voyages touristiques. Il faudrait aussi envisager de changer les habitudes des consommateurs;

g) Nouvelles formes de tourisme. Le tourisme se diversifie rapidement et toute nouvelle orientation devrait aussi se conformer aux principes du tourisme durable. Compte tenu de l'engouement que suscitent les croisières et de la tendance actuelle à construire des navires de tonnage de plus en plus important, il faut que les professionnels des croisières adoptent un comportement responsable tant vis-à-vis de la société que de l'environnement;

h) Amélioration des procédures de suivi. Il ne peut y avoir de tourisme durable sans évaluation minutieuse des retombées et des résultats, et sans l'adoption de mesures correctives lorsque cela s'avère nécessaire. Proposer des procédures d'évaluation est l'affaire de tous, à tous les niveaux. Comme indiqué précédemment, le secteur privé doit évaluer ses activités et rendre les résultats publics. Pour leur part, l'État et les collectivités locales doivent mettre au point des instruments de suivi, par exemple des indicateurs, et incorporer les résultats des contrôles dans leur processus de décision. Quand cela semble possible, on devrait recourir à des méthodes participatives. Les contrôles sont loin d'être la règle, or il faudrait en faire une priorité.

Notes

[1] Voir PNUE, *Codes of Conduct for Tourism* (Paris, 1995) et PNUE, Association internationale de l'hôtellerie (AIH) et International Hotels Environment Initiative, *Environmental Action Pack for Hotels* (Paris, 1995).

[2] Voir PNUE, *Ecolabels for the Tourism Industry* (Paris, 1998).

[3] Voir, par exemple, PNUE et Association internationale de l'hôtellerie, *Environmental Good Practice in Hotels: Case Studies* (Paris, 1997).

[4] Voir, par exemple, OMT, *A Practical Guide to the Development and Use of Indicators of Sustainable Tourism* (Madrid, 1995); et OMT, *Sustainable Tourism Development: Guide for Local Planners* (Madrid, 1993).